

| | | |
|---|--|--|
| Nom de l'école : | École secondaire le Sommet | |
| Nom de la direction : | Madame Annie Gosselin | |
| Nom de la direction adjointe responsable du plan de lutte : | Aucune | |
| Année scolaire : | 2022-2023 | |
| Approbation du C.É. | Ce plan de lutte a été approuvé par le Conseil d'établissement de l'école secondaire le Sommet, le _____ (à venir prochaine rencontre septembre 2022). | |
| Nom du coordonnateur : | Monsieur Hugues Frigon, psychoéducateur | |
| Membres du Comité Plan de lutte de notre école : | Isabelle Desaulniers T.E.S., Hugues Frigon psychoéducateur, Claudia Gagnon-Coll enseignante, Annie Gosselin directrice, Emanuelle Gosselin T.E.S., François Laverdière enseignant, Vicky Leblanc enseignante, Isabelle Pagé enseignante, Sandra Perron T.E.S. et Johanne Tremblay AVSEC. | |
| Mandat du Comité plan de lutte : | <p align="center">Les objectifs annuels sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Prévenir les situations d'intimidation. 2. Assurer l'application du plan de lutte ainsi que sa mise à jour 3. Sensibiliser, prévenir et informer tous les acteurs du plan de lutte | <p align="center">Les principaux moyens pour atteindre les objectifs fixés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rencontres régulières mensuelles du comité ▪ S'assurer de l'adhésion de tous les acteurs par la présentation du plan à tous. ▪ Réviser annuellement le plan de lutte |
| <p>Ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence est arrimé aux valeurs présentées dans le projet éducatif de notre école :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect; • Collaboration; • Engagement. | | |

DESCRIPTION de L'ÉCOLE

L'école Le Sommet compte **1291** élèves dont **630** garçons et **661** filles répartis entre les classes régulières, les concentrations et les classes Pré-DEP et FMSS.

Le nombre d'élèves 1^{er} cycle du secondaire : **636** dont **328** garçons/ **308** filles.
Le nombre d'élèves 2^e cycle du secondaire : **602** dont **265** garçons/ **337** filles
Le nombre d'élèves en adaptation scolaire : **45** dont **34** garçons/ **11** filles

+ **6** élèves scolarisés à domicile (**2** au 1^{er} cycle et **4** au 2^e cycle).
+ **2** élèves scolarisés en virtuel (**2** au 2^e cycle).

L'école Le Sommet, construite en 1973, est située dans la couronne nord de la ville de Québec. Elle accueille plus de 1291 élèves provenant principalement des villes de Lac St-Charles, Québec et Stoneham-et-Tewkesbury et de la municipalité de Lac-Beauport. L'école a un indice de milieu socio-économique (IMSE) de 1 et un indice de seuil de faible revenu (SFR) de 4. L'école bénéficie d'un terrain immense situé sur une montagne, au bout d'une rue résidentielle. La situation géographique permet la mise en place d'activités telles que le vélo de montagne et le plein air, 2 des 9 concentrations offertes aux élèves. L'École se démarque par la mise en œuvre de son projet technopédagogique, 1 élève : 1 iPad. Nos élèves portent l'uniforme scolaire depuis une dizaine d'années.

DESCRIPTION et MOBILISATION de l'équipe-école pour contrer l'INTIMIDATION et la VIOLENCE

L'ensemble de l'équipe école a le souci d'offrir aux élèves un environnement sain et sécuritaire en tout temps. Dans cet optique, tous les membres du personnel se mettent en action afin de prévenir la violence et l'intimidation. Les enseignants ainsi que les autres membres du personnel sont engagés à promouvoir le plan de lutte dans notre milieu.

MOBILISATION de l'équipe des surveillants des élèves

L'équipe de surveillants s'assure de l'application des règles de vie, dans lesquelles les valeurs de respect, d'engagement et de collaboration sont prônées et ce, selon le plan de surveillance évalué annuellement.

ANALYSE de la SITUATION / PORTRAIT DE SITUATION en matière de VIOLENCE et D'INTIMIDATION

L'analyse de l'autoportrait des manifestations de la violence nous permet de dégager les constats suivants :

En général, les élèves se sentent en sécurité dans l'école. Selon un sondage du projet de prévention Happi effectué en janvier 2021, où 535 élèves ont répondu, 83% des élèves se sentent en sécurité dans leur école. De plus, 84% des élèves sont heureux de fréquenter l'école Le Sommet.

Un sondage a été fait par Compass pour faire une analyse juste de la situation. Un ajustement de nos moyens sera fait dès la réception de notre portrait. Les résultats sont à venir.

APRÈS ANALYSE, voici les FORCES et les VULNÉRABILITÉS identifiées au sujet de notre école

| FORCES | VULNÉRABILITÉS |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comité de sensibilisation actif ▪ Équipe d'intervenants à l'affût des situations ▪ Sentiment de sécurité ressenti par les élèves et le personnel de l'école selon le sondage du projet éducatif ▪ Nouveau projet éducatif et plan d'action ▪ Confidentialité ▪ Rigueur dans la prise en charge ▪ Mesures de soutien et d'encadrement pour les élèves victimes, auteurs ou témoins | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sollicitation des témoins et/ou parents à la dénonciation ▪ Certains lieux dans l'école (couloirs), le terrain à l'extérieur de l'école, le transport scolaire et sur les réseaux sociaux semblent propices aux gestes d'intimidation et de violence. ▪ Présence de violence verbale des élèves et des parents face au personnel de l'école. ▪ Présence de violence verbale entre les élèves. ▪ La compréhension des concepts de conflit et intimidation. |

APRÈS ANALYSE, VOICI les PRIORITÉS retenues pour l'année scolaire 2022-2023

| | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les activités de sensibilisation des jeunes face à l'intimidation et la violence. • Ajout de personnel pour couvrir les endroits propices aux actes de violence et d'intimidation (surveillants et TES). | <ul style="list-style-type: none"> • Resserrer l'encadrement face aux réseaux sociaux et s'assurer de le cibler davantage lors des activités de prévention. • Capsules d'intervention sur le site internet. • Activité sur le civisme. • Ateliers de sensibilisation au 1^{er} cycle. • Arrimer nos actions à celles des écoles primaires de notre bassin. |
|--|---|

Section 2

| Actions | Personne(s) responsable(s) | Personnes concernées | Échéancier |
|--|--|---|----------------|
| 2.1 Mesures de prévention | | | |
| ↳ Accueil préventif des élèves. | Services complémentaires | Élèves ciblés | Août 2022 |
| ↳ La présentation du plan de lutte se fait en début d'année : <ul style="list-style-type: none"> ▪ aux élèves ▪ aux parents ▪ au personnel. | Comité Intimid'Action Tournée de classe Direction Direction | Élèves Parents Membres du personnel | Septembre 2022 |

| | | | |
|---|---|--|----------------------------|
| ↳ Impliquer les élèves du gouvernement étudiant pour faire de la sensibilisation (affiches, instagram). | Comité Intimid'Action | Gouvernement étudiant | Septembre 2022 |
| ↳ Les règles de vie sont présentées en début d'année aux élèves et aux parents qui en attestent la lecture par une signature. | Direction | Élèves et membres du personnel | Août 2022 |
| ↳ Élaboration du plan de surveillance de l'école en début d'année. | Services complémentaires | Tous les élèves | Août 2022 |
| ↳ Ateliers de sensibilisation et de prévention en classe (Full techno). | Services complémentaires | Élèves du premier cycle | Septembre 2022 |
| ↳ Ateliers de prévention par la police-école. | Police-école | Secondaire 1 | Novembre 2022 |
| ↳ Conférence de prévention (QW4rtz). | Comité Intimid'Action | Secondaire 1 | Janvier 2023 |
| ↳ Ateliers sous-groupe Gestion des émotions : <ul style="list-style-type: none"> • Cactus • Totem. | Services complémentaires | Élèves du premier cycle | Hiver 2022 |
| ↳ Présence animateurs Maisons des jeunes sur l'heure du midi et intervenants externes. | Direction Maisons des jeunes SPA (soutien aux substances psychoactives) | Tous les élèves | Octobre 2022 à mai 2023 |
| ↳ Offre d'activités étudiantes variées sur l'heure du midi. | Vie Étudiante | Tous les élèves | Septembre 2022 à Juin 2023 |
| ↳ Activités étudiantes obligatoires pour les élèves de 1 ^{re} secondaire sur l'heure du midi. | Vie Étudiante | Élèves 1 ^{re} secondaire et élèves ciblés en 2 ^e et 3 ^e secondaire | Septembre 2022 à Juin 2023 |
| ↳ Diffuser et assurer la mise en œuvre du protocole d'intervention auprès des parents violents qui se présentent au secrétariat de l'école. | Direction | Membres du personnel, parents | Septembre 2023 |
| ↳ Offrir une formation sur les conséquences légales de l'intimidation. | Police Services complémentaires | Élèves 2 ^e cycle | Février 2023 |

2.2 Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

- ↪ Présentation du plan de lutte en début d'année à la rencontre de parents.
- ↪ Signature du document par tous les parents sur le respect des règles de vie.
- ↪ Offre de ressources d'aide (Intervenant scolaire, Entraide Parents, Cactus, CIUSS, etc.) pour les parents dont leur enfant a été impliqué dans une situation d'intimidation ou de violence.
- ↪ Élaboration et mise en place d'un formulaire de plainte afin d'assurer une communication saine dans le meilleur intérêt de l'enfant.

2.3 Modalités pour signaler ou porter plainte de façon confidentielle

- ↪ Plusieurs moyens sont disponibles pour dénoncer des situations de violence ou d'intimidation :
 - Boîte vocale confidentielle 418 666-4666 poste 4321 (page web de l'école)
 - Courriel : jedenonce.lesommet@cspdps.qc.ca (page web de l'école)
 - Directement auprès d'un membre du personnel (celui-ci complète un formulaire transmis au comité intimid'Action).
- ↪ Le coordonnateur du PAV relève les communications et assure le suivi de chacune des dénonciations pour une meilleure confidentialité.

2.4 Actions à prendre lorsque quelqu'un est témoin d'un acte d'intimidation ou de violence

- ↪ Dénoncer la situation dans les meilleurs délais
- ↪ Offrir du soutien au témoin en le référant aux services complémentaires
- ↪ Appliquer le protocole d'intervention (voir plus bas)

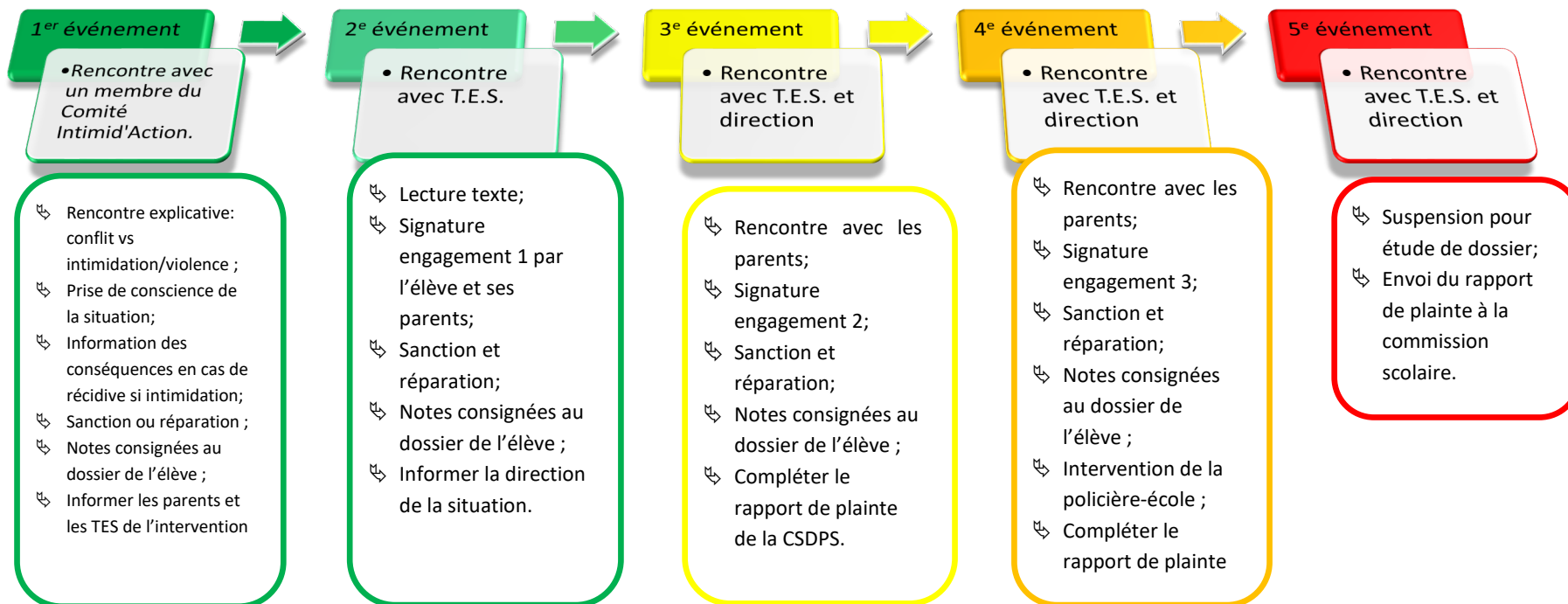
2.5 Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à une personne victime, un témoin ou l'auteur d'un tel acte

Un suivi et un support sont offerts à l'élève victime, l'élève agresseur et les témoins par les services complémentaires. Des mesures de protection et de prévention sont aussi établies. Référence au besoin à des ressources externes.

2.6 Suivi donné aux plaintes

Une investigation est faite suite à toute dénonciation dans les délais les plus brefs. Le protocole est appliqué de façon rigoureuse. De plus, un suivi de la situation se fait après les événements et les informations sont consignées et archivées.

Section 3 Sanctions



Intimidation : Tout comportement, parole, acte ou geste **délibéré ou non** à caractère **répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité **des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (Art.13 LIP)

Violence : Toute manifestation de force, de forme verbale écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée **intentionnellement** contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (Art. 13 LIP)

La direction se réserve le droit de passer outre certaines étapes de la sanction, selon la gravité des événements.

Actions /responsabilités de la direction d'école

1. Diffuser le plan de lutte de son école auprès des élèves, leurs parents et tout le personnel de l'école.
2. Assurer de la mise en œuvre du plan de lutte.
3. Assurer un suivi pour chacune des situations.
4. Rencontrer l'élève victime, l'élève intimidateur et l'élève témoin s'il y a lieu, afin de déterminer la nature des gestes posés envers l'élève intimidé/agressé. (La direction peut mandater une personne désignée de son école pour cette responsabilité)
5. Communiquer avec les parents le jour même ou le plus rapidement possible. (La direction peut mandater une personne désignée de son école pour cette responsabilité)
6. Offrir du soutien à l'élève agressé, à l'élève intimidateur et l'élève ou les élèves témoins s'il y a lieu et en informer leurs parents (TES ou autres selon le besoin).
7. Voir à l'application du protocole mis en place dans l'école.
8. Transmettre à la Direction Générale de la Commission scolaire un rapport sommaire des plaintes.



Signature de la direction

2022-05-11

Date :